

## PROCES-VERBAL CSO N° 7/2021

8 SEPTEMBRE

VISIOCONFERENCE

**Présidence** Alain Talarmin

**Présents**

**Membres permanents**

Eric Albert, Daniel Aubry, Jean Clienti, Frédéric Cosentino, Nicolas Doumeng, Frantz Francillonne, Robert Giraud, Christian Herbaut, Hervé Jacquot, Françoise Jeante, André Kerveillant, Michel Mahe, Alain Tancred

**Membres associés**

Christophe Camus (DG), Pierre Friteyre (DTN), Eric Jaffrelot (DG)

**Excusés**

Philippe Leynier (DTN), Stéphanie Mallet (CNJ)

**Représentants des autres commissions et groupes de travail permanents**

Philippe Chaput (Groupe animateurs / Commentateurs), Kévin Legrand (COT), Dominique Plée (CNM)

- Début de la réunion : 17h00 -

### Modifications dans le PV de la CSO N° 6

Philippe CHAPUT apporte des éclaircissements au sujet des présentations des athlètes sur les courses et concours. Sur chaque Championnat de France, une réunion avec les principaux Jurys et les délégués techniques précisera le déroulé des interventions de l'animation.

De manière générale, le rôle des OTN devra être reprécisé en CSO (+OTN + JA Départs).

Le rôle de Kevin Legrand sur sa mission Juge Arbitre des départs a été fort apprécié ; cela a permis de répartir les rôles et missions de chacun des starters. Par ailleurs, Kévin Legrand souligne le très bon fonctionnement de l'équipe locale des départs.

→ *Approbation du PV de la CSO du 27 juillet 2021.*

### 1. COURRIERS RECUS

PV N° 6 de la CSO de la Ligue de Bretagne.

### 2. CIRCULAIRES

N° 39 du 12 août : Mesures sanitaires de la rentrée

[https://www.athle.fr/fichiers/a3/2021/CIRC39\\_20210812.pdf](https://www.athle.fr/fichiers/a3/2021/CIRC39_20210812.pdf)

### 3. CHAMPIONNATS DE FRANCE DU 10 000M PACE (BRE)

Les épreuves des championnats de France de 10000m et les courses de durée (30' cadettes et 30' cadets) se sont déroulées dans de bonnes conditions. Le stade a été très bien préparé. Le podium de remise des récompenses est spacieux et positionné face à la tribune.

L'équipe d'animation a été performante. Le secrétariat a officié de manière efficace.

JURY : en nombre suffisant, a rempli sa mission conformément à ce qui est attendu.

Un record de France du 10 000m espoir a été amélioré par Mélody JULIEN en 33'07"25, en attente du résultat du contrôle anti-dopage.

Un avertissement oral a été donné à l'entraîneur d'un cadet. Ce dirigeant, dont l'identité est inconnue, ne respectait pas les directives de l'organisation et a tenu des propos désobligeants vis-à-vis d'un officiel. Dans la course « Open A », un athlète s'est jeté vers l'extérieur de la piste au niveau de la ligne d'arrivée, sans la franchir, car il ne voulait pas que son temps soit pris en compte. De ce fait, l'athlète a perturbé la gestion de la chronométrie en passant plusieurs fois devant la caméra et en invectivant le jury qui lui faisait des remarques virulentes sur son attitude. Une altercation vive s'est déclenchée entre l'athlète et le responsable de la chronométrie. Occupé à la chambre d'appel, le J.A n'a pu intervenir suffisamment tôt.

Par conséquent, il est proposé qu'un rappel au règlement et à l'éthique soit adressé à cet athlète licencié au Stade Rennais - S/L Pacé en Courant → Hussein Nour Ali (Dji), N° licence 1860236, dossard 41 course Open A.

#### 4. CHAUSSURES

Suite au courrier d'un entraîneur, lors des Championnats de France du 10 000m à Pacé, il est difficile de vérifier la conformité des chaussures lors des différents Championnats. La CSO se demande si ce contrôle lui incombe.

Après différents échanges, il ressort que c'est le rôle du jury ; lors de la prise des dossards et en chambre d'appel, il doit effectuer cette vérification. Kévin Legrand réalisera un guide qui viendra compléter la liste WA avec des photos pour chaque modèle. Celui-ci pense que cela pourrait aider les juges ; à la remise des dossards et en chambre d'appel, ils pourraient ainsi se familiariser avec les chaussures et fluidifier les vérifications sur nos compétitions. De plus, il faudrait que la Fédération puisse se procurer deux/trois outils pour vérifier les épaisseurs des semelles en chambre d'appel.

A l'aide de ces outils, Kévin Legrand estime que la vérification peut se faire assez rapidement, sans un nombre important d'officiels supplémentaires. (3 ou 4 - 1 personne en plus au dossard, 2 ou 3 en chambre d'appel).

La CSO remarque que tous les athlètes ne se trouvent pas sur le même plan d'égalité et que cela pénalise certains, pour d'éventuelles qualifications par exemple.

#### 5. COMPETITIONS AUTOMNALES

##### Nominations des OTN

- Coupe de France à Blois : → Robert Hurtes, André Olive
- Championnats Interclubs Nationaux Grenoble : → en attente
- Championnats Interclubs promotion à Saint-Renan → Frédéric Daille

##### ➤ Coupe de France les 9 et 10 octobre à Blois (CEN)

**Bilan de la visite du stade** : les sautoirs de Longueur Triple ont été refaits ; il n'y aura qu'un sautoir à la perche d'utilisé avec possibilité d'inverser le sens. Pour les lancers : OK, excepté l'aire de Javelot ; la piste est vraiment abîmée.

➔ *Concernant le jury, 37 postes manquants environ ; il aura lieu de positionner les 2 OTN dans la fonction de juges arbitres.*

##### Les principaux postes de jury

- Délégué technique : → Michel Mahe, Kévin Legrand, Frantz Francillonne
- OTN : → Robert Hurtes, André Olive
- Chef juge marche : → Mayline Plee
- Secrétariat Logica : → à préciser
- Expert Logica : → Hervé Jacquot
- Animation : → Philippe Aubert, Yannick Diquelou, Jacques Billon, Thomas Preault, Eric Navarre

➔ *La CSO propose d'avancer les horaires de la marche à 9h15.*

➤ **Interclubs U18-U20-U23 le 17 octobre**

**Grenoble 17 octobre**

**Les principaux postes de jury**

- Délégué Technique : ➔ Nicolas Doumeng
- Chef juge marche : ➔ Jean-Louis Lafleur
- Expert Logica : ➔ Hervé Jacquot
- Animation : ➔ Christophe Paillier et son équipe de Ligue.

➔ Une réunion avec le club organisateur est prévue en semaine 37, les horaires sont en phase de finalisation.

**Saint Renan le 17 octobre**

**Les principaux postes de jury**

- Directeur de compétition : ➔ Roger Quentel
- Directeur de réunion : ➔ Mathieu Bertin
- Délégué technique : ➔ André Kerveillant
- OTN : ➔ Frédéric Daille
- Starter : ➔ Eric Bertin, Dominique Uguen
- Juge arbitre : ➔ Jean-Yves Pennanech
- Chef chrono électrique : ➔ Michel Beyou
- Chef juge marche : ➔ Gildas Sizorn
- Expert Logica : ➔ Alain Talarmin
- Officiel Logica : ➔ Jérémy Chapalain
- Animation : ➔ Hélène Richter transmettra le nom de la personne

➔ Les horaires seront diffusés en semaine 37.

**6. LIVRET HIVERNAL 2021 - 2022**

Il est en relecture avec les principaux délégués techniques.

- ⇒ pour les Championnats de France ELITE, un minima sera établi pour chaque épreuve. Une circulaire spécifique donnera les précisions utiles. Tous les athlètes ayant réalisé une performance égale ou supérieure à ce minima seront qualifiés, à condition que le club de l'athlète confirme sa participation.
- ⇒ les éventuelles demandes de Qualification Exceptionnelle seront traitées par la DTN. La date limite de dépôt des demandes de QE est la date de publication de la liste des qualifiables, précisée dans la circulaire annuelle spécifique.
- ⇒ pour chaque épreuve, la liste des athlètes qualifiables sera complétée au bilan.
- ⇒ pour tous les autres Championnats de France, les qualifications se feront au bilan.
- ⇒ le bilan se fait sur l'année civile, la CSO souhaite qu'un bilan qui prenne en compte les performances des mois de novembre, décembre et les 3 premiers mois de 2022 soit publié sur le site fédéral comme les autres années.
- ⇒ La CSO précise que le ranking ne sera pas pris en compte pour les compétitions hivernales. Par contre, il sera pris en compte pour les compétitions estivales.

**7. RÔLE DU DÉLÉGUÉ TECHNIQUE**

Eric JAFFRELOT a présenté le rôle du délégué technique ; quelques précisions ont été ajoutées en séance. La diffusion du document en question se fera prochainement auprès des délégués techniques et de leurs adjoints.

## 8. RECORDS DE FRANCE

Aucun record à valider.

## 9. INFORMATIONS DIVERSES

Animation : une circulaire est transmise par cette commission aux Ligues. Si des animateurs locaux souhaitent participer aux divers Championnats de France, ils doivent prévenir Philippe CHAPUT.

Commission Marche : Dominique PLEE nous fait part du changement de date des Championnats du Monde par équipes de la spécialité : les 2 et 3 mars 2022 au Sultanat d'Oman ; ce qui aura pour conséquence de reculer la date des Championnats de France des 20; et 35 km au 29 mai 2022 à Gien.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

Courriel club Annecy : le club Annecy Athlétisme a récupéré en novembre 2020 des jeunes qui se retrouvaient sans structure pour les accueillir du fait de la défaillance de leur club d'origine (Annecy HSA). Ces athlètes sont donc en position mutés.

Un courriel a été adressé à la CSO pour que les athlètes de ce club puissent au moins participer aux phases qualificatives des compétitions automnales et qu'ils prennent à nouveau du plaisir sur la piste dans cette période si particulière.

La CSO FFA est favorable à la participation aux phases qualificatives régionales, mais respectera le règlement de la Coupe de France et des Interclubs U18-U20-U23 en ce qui concerne les athlètes mutés.

Coupe de France : après échange, la CSO ne trouve aucun avantage à planifier cette compétition en avril. Le président de la CSO présentera au Bureau fédéral la proposition de la commission de maintenir la programmation de la Coupe de France en automne.

Lancers Longs : le calendrier hivernal 2021-2022 prévoit que le Lancer du Poids en Salle se déroule pour les U18-U20-U23 et Nationaux le même jour et à Salon de Provence en même temps que les Lancers longs. Après étude, la CSO, la DTN donne un avis favorable à cette proposition, qui sera présenté au Bureau fédéral.

Athlète Handisport : un club a interrogé la CSO pour permettre la participation d'un athlète handisport appareillé de prothèse(s) lors de la coupe de France.

La CSO a décidé d'autoriser la participation des « athlètes handisports debout » appareillés de prothèse(s) ou non sur nos compétitions individuelles et par équipes, à la condition que ces athlètes respectent les règles techniques des athlètes valides. Aucun aménagement ne sera autorisé sur les épreuves de courses et de concours.

## 11. PLANNING DES REUNIONS

19 octobre ; 04 novembre ; 14 décembre.

- Fin de réunion : 19h30 -



Alain TALARMIN  
PRESIDENT CSO

➔ PROCHAINE REUNION DE LA CSO LE MARDI 19 OCTOBRE A 17H00 EN PRESENTIEL